



EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FICHE DECLARATIVE

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC. Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Le technicien du SPANC se tient à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements complémentaires nécessaires pour compléter votre dossier. Vous pouvez le joindre à la Communauté de Communes 12780 Vezins de Lévézou – 05-65-58-19-84 ou 06-30-99-34-12

Suivant la délibération du conseil communautaire du 3 janvier 2013 l'usagers déposant un dossier au titre du permis de construire devra s'acquitter d'une redevance de 120 € au titre du fonctionnement du service du SPANC. Le montant de cette redevance est de 100 € pour un projet de réhabilitation.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance Le règlement de service est disponible auprès du SPANC ou sur le site internet www.levézoupareloup.fr

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve
- d'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire
- d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable

► COORDONNÉES DU PÉTITIONNAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél:

Courriel :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

Référence cadastrale de l'habitation assainie :

VOLET 2 Caractéristiques du projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, installateur, autre...)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Réalisateur de l'installation (entreprise ou particulier) - (Si Connu)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

Type de Résidence: Principale Secondaire Location Autre (préciser) :

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

*En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales * après travaux.*

• **Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)**

AUTRES IMMEUBLES

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ?

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu ?.....EH

Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Cadre réservé au contrôleur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE <input type="checkbox"/> Adduction publique <input type="checkbox"/> Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, source, etc.) :	
► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES Les eaux pluviales seront-elles séparées du système d'assainissement non collectif projeté ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Séparation des eaux usées et pluviales ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ■ Surface totale.....m ² ■ Surface disponible pour l'installation..... m ² ■ Pente existante <input type="checkbox"/> < 5 % <input type="checkbox"/> de 5 à 10 % <input type="checkbox"/> > 10 % ■ Terrain inondable <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ■ Nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ■ Étude de sol réalisée (si oui, la fournir) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ■ Nature du sol <input type="checkbox"/> Perméable (k ≥ 10 mm/h) <input type="checkbox"/> Imperméable (k < 10 mm/h) ■ Présence d'un puits ou d'un forage à proximité du dispositif <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Est-il utilisé pour la consommation humaine ? Oui Non

Est-il utilisé pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?
 Oui Non

Est-il utilisé pour l'arrosage hors légumes destinés à la consommation humaine ?
 Oui Non

Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement : > 35 m < 35 m

Note : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine

Respect d'une distance minimale de 35 m ?

Oui Non

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement/traitement/évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

PRÉTRAITEMENT ET/OU TRAITEMENT PRIMAIRE (le cas échéant)

Bac à graisse volume : m³ *fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m)*

Fosse toutes eaux volume: m³

NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Préfiltre (décolloïdeur) volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non

Toilettes sèches

Autre dispositif (préciser) :

TRAITEMENT SECONDAIRE

Épandage en sol naturel (sol en place)

Tranchées d'épandage Longueur = m soit m x m

Largeur = m Profondeur = m

Diamètre des tuyaux d'épandage = mm

Lit d'épandage Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage en sol reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m Largeur : m

Surface = m² Profondeur = m

Filière agréée :

Nom commercial :

Modèle :

Numéro d'agrément : Capacité de traitement : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse automatique Volume de la bâchée : m³

Pompe ou système de relevage Volume du poste : m³

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Le plan de masse est-il fourni ?
 Oui Non

Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

Le volume du bac à graisse est-il adapté ?

Oui Non

Le volume de la fosse toutes eaux est-il suffisant ?

Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui Non

Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, ...) ?

Oui Non

Le dimensionnement est-il adapté au logement ? Longueur d'une tranchée > 30 m ?

Oui Non

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Tranchée(s) d'infiltration

Tranchée(s) d'irrigation

Nombre : Longueur = m soitm x m Profondeur = m

Lit d'infiltration

Surface = m² soitm xm Profondeur = m

Réseau d'eaux pluviales*

Exutoire du réseau d'eaux pluviales :

Fossé*

Exutoire du fossé :

Cours d'eau*

Nom du cours d'eau :

Puits d'infiltration*

Dimensionnement : Profondeur : m

**Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées. Se référer au règlement du SPANC. Des données concernant la nature du sol (géologie et pédologie) doivent être fournies.*

► OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DU PÉTITIONNAIRE

.....
.....
.....

Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ?

Oui Non

Rejet en milieu superficiel : si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ?

Oui Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

Copie de l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** si réalisée. Si non réalisée, les pièces ci-dessous sont à fournir :

- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle ;
- Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel). Un formulaire type peut être fourni par le SPANC

ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC ;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature